

MAIRIE DE NOYERS-SAINT-MARTIN

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 NOVEMBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois et le 09 novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques TEINIELLE, Maire.

La séance a été publique.

Présents : Messieurs : Michel HEU, Didier PAROÏELLE, Franck FOVIAUX, Ludovic LECAT, Ghislain CLOEZ, Alain BOULANGER, Fabien DUBOIS, Sébastien MÉNARD, Vincent SIMON, Mathieu SAINTE-BEUVE, Mathieu DOUAY

Mesdames : Corinne LONGFILS (a donné pouvoir à Jacques TEINIELLE et est arrivée à compter de la délibération n°2023_11_04), Sophie WAGNER

Absent : Monsieur Gérald SCAIKY a donné pouvoir à Monsieur MÉNARD

Secrétaire de séance : Monsieur Michel HEU

DÉLIBÉRATION N° 2022/11/01 (rectificative) : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise pour l'installation d'un parcours de santé (fitness remise en forme) et d'un combi hand/foot/basket

En date du 23 novembre 2022, le Conseil Municipal a fait une demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour le parcours de santé, ci-après le récapitulatif:

* Conseil Départemental de l'Oise (80.00%) : = 13 463.20 €

* Fonds propres de la Commune (20.00%) : = 3 365.80 €

TOTAL HT = 16 829.00 €

TOTAL TTC = 20 194.80 €

Nous avons eu la visite de Monsieur DZIEDZIC le 16 juin dernier dans nos locaux pour la visite de notre aire de jeux actuelle où il est prévu d'y installer un parcours de santé et parcs de fitness. Il nous a demandé certains ajustements pour pouvoir bénéficier de la subvention demandée. Nous avons donc demandé de nouveaux devis que nous avons déposé sur la plateforme, cependant notre plan de financement approuvé par le Conseil Municipal du 22 novembre dernier n'est de ce fait plus d'actualité.

Le Conseil Municipal, à la majorité, ressollicite le Conseil Départemental de l'Oise au même titre que la délibération précédente mais avec les nouveaux montants actualisés. Le plan de financement serait le suivant :

* Conseil Départemental de l'Oise (80.00%) : = 21 260.00 €

* Fonds propres de la Commune (20.00%) : = 5 315.00 €

TOTAL HT = 26 575.00 €

TOTAL TTC = 31 812.50€

DÉLIBÉRATION N° 2022/11/02 : Budget Communal : Décision Modificative n°02

En prévision de l'insuffisance de crédits sur un chapitre de fonctionnement, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante sur le Budget Primitif 2023.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, d'accepter ladite décision modificative :

Désignation	diminution sur crédits ouverts	augmentation sur crédits ouverts
D 6451 : cotisations à l'URSSAF		500.00 €
D 6453 : cotisations caisses retraite		500.00 €
D 6454 : cotisations ASSEDIC		500.00 €
D 6456 : cotisations FNC suppl. fam		500.00 €
TOTAL D 012 : charges de personnel		2 000.00 €
D 022 : dépenses imprévues fonct	2 878.46 €	
TOTAL D 022 : dépenses imprévues fonct	2 878.46 €	
D 6553 : cotisations retraite élus		500.00 €
TOTAL D 65 : autres charges gestion courante		500.00 €
D 66111 : intérêts réglés à l'échéance		378.46 €
TOTAL D 66 : charges financières		378.46 €

DÉLIBÉRATION N° 2023/11/03 : Tarif de l'eau 2024

Lors du conseil municipal en date du 05 mars 2020 délibération n°2020/03/11 le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'unanimité pour la réalisation d'une unité de traitement de la dureté de l'eau ainsi que le traitement des perchlorates et d'autres micropolluants organiques pour un montant de 620 000 euros HT. Cette réalisation sera réalisée sur l'emprise du château d'eau. L'unité sera de type conteneur posé sur une dalle béton.

Afin de respecter la Loi 5 (NOTRe) portant la nouvelle organisation territoriale de la république de 2015, le transfert obligatoire de compétence << eau >> vers les communautés des communes ou à un syndicat est à faire à compter du 1er janvier 2026.

Lors du conseil municipal du 09 juin 2023 délibération n°2023/06/02 les élus ont émis un avis favorable à l'unanimité pour son adhésion au syndicat des eaux de la Brèche celui-ci interviendra au cours du 1^{er} semestre 2024.

Afin d'harmoniser le prix du m3 d'eau, avec le syndicat des eaux de la Brèche, il convient de fixer le tarif de l'eau pour l'année 2024 à savoir que le prix actuel de l'eau taxes comprises pour la Commune est de 1.72€ (hors abonnement= deux fois 16.00 € annuels) et que le prix actuel du syndicat des eaux de la Brèche est de 02.75 € TTC.

Le calcaire représente un surcoût financier d'environ de 300.00€/an/foyer. En effet, 01 mm de calcaire sur une résistance augmente la consommation d'énergie de 09%. L'unité de traitement devrait permettre aux administrés d'économiser environ 200.00€/an/foyer.

Le Conseil Municipal, décide à la majorité (un contre Mathieu SAINTE-BEUVE, une abstention Sophie WAGNER), de s'ajuster au prix de l'eau du syndicat des eaux de la Brèche à savoir 02.75 €/m3 à compter du 1^{er} janvier 2024.

DÉLIBÉRATION N°2023/11/04 : Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la construction d'une unité de traitement de la dureté de l'eau

La commune de NOYERS-SAINT-MARTIN lors du conseil municipal en date du 05 mars 2020 délibération n°2020/03/11 a émis un avis favorable à l'unanimité pour la réalisation d'une unité de traitement de la dureté de l'eau ainsi que le traitement des perchlorates et d'autres micropolluants organiques pour un montant de 620 000 euros HT. Cette réalisation sera réalisée sur l'emprise du château d'eau. L'unité sera de type conteneur posé sur une dalle béton. La distribution de l'eau potable sur le périmètre de la commune, les installations et le réseau sont exploités par la Société des Eaux et de l'Assainissement de l'Oise (groupe Veolia). La maîtrise d'œuvre pour la mise en place de cette unité de traitement sera réalisée par l'entreprise SOGETI.

Lors du conseil municipal du 09 juin 2023 délibération n°2023/06/02 les élus ont émis un avis favorable à l'unanimité pour son adhésion au syndicat des eaux de la Brèche celui-ci interviendra au cours du 1^{er} semestre 2024.

Afin d'harmoniser le prix du m3 d'eau, avec le syndicat des eaux de la brèche, le conseil municipal, lors de sa séance du 09 novembre 2023 délibération n° 2023/11/03 les élus ont émis un avis favorable pour l'augmentation du prix du m3 de l'eau (prix 2023 Commune= 01.72 €) et de s'ajuster à celui du syndicat des eaux de la Brèche à savoir= 02.75 €/m3. Dans le cadre de cette démarche, le Conseil Municipal décide à la majorité (une abstention Mathieu SAINTE-BEUVE) de solliciter le Conseil Départemental de l'Oise au titre de l'aide aux communes pour ces travaux afin de distribuer une eau de bonne qualité aux Nucériens. Le plan de financement serait le suivant :

* Conseil Départemental de l'Oise (30.00%)	= 186.000 €
* Fonds propres budget annexe de la Commune (40.32%)	= 250.000 €
* Emprunt (29.68%)	= 184 000 €
	= 620 000 € HT

DÉLIBÉRATION N°2023/11/05 : Crédit Agricole : emprunt sur le budget annexe de l'eau

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'afin de créer l'unité de traitement de la dureté de l'eau, il conviendrait de recourir à l'emprunt car le budget annexe de l'eau actuel ne comblera pas le montant des travaux ainsi que celui de la TVA qui est à avancer.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité, de solliciter auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel de Brie Picardie pour le financement de l'opération citée précédemment, un prêt à moyen terme :

* montant 300 000.00 € (trois cent mille euros) / sur dix ans / avec échéance annuelle de 37 578.84 € intérêts cumulés (montant donné à titre indicatif, le montant réel des échéances sera précisé dans le tableau d'amortissement du prêt)

* au taux de 4.32 %. Les frais de dossier sont de 600.00 €. Le Conseil Municipal :

* prend l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,

* prend l'engagement, pendant toute la durée du prêt, de créer et de mettre éventuellement en recouvrement les impositions nécessaires pour assurer le remboursement de ce prêt,

* confère toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, l'apport des garanties prévues, la signature des contrats de prêt à passer avec l'Etablissement prêteur et l'acceptation de tous les conditions de remboursement qui y seront insérées.

DÉLIBÉRATION N° 2023/11/06 : Revalorisation du loyer Monsieur Charly AMBROISE pour l'année 2024

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de procéder à l'augmentation du loyer pour le logement sis 355 rue des Acacias selon les indices de référence des loyers communiqué par l'INSEE. Les indices de référence sont ceux du 1^{er} trimestre des années 2015 (125.19) et 2023 (138.61). Après délibération, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, de revaloriser le loyer à compter du 1^{er} janvier 2024 comme ceci :

$175.72 \times 138.61 = 194.56$ € mensuel pour l'année 2024.

125.19

DÉLIBÉRATION N° 2023/09/07 : Adhésion 2024 Ciné Rural

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différentes formules d'adhésion au Ciné Rural pour l'année 2024. Après délibération, le Conseil Municipal, décide à La majorité (une abstention Didier PAROÏELLE) de choisir la formule B pour un montant de 240.00 €, correspondant à quatre séances publiques et illimité pour les scolaires et groupes.

Questions diverses :

* Monsieur TEINIELLE informe les Conseillers Municipaux que :

* les panneaux photovoltaïques sont installés sur le bâtiment communal, qu'ils sont raccordés au réseau mais qu'il reste le passage du bureau de contrôle pour qu'ENEDIS installe les fusibles pour la connexion.

* les arbres de l'aire de jeux sont plantés, les agrées du parcours de santé seront installés courant janvier 2024.

* l'électricité des vestiaires de football a été refaite, un WC PMR a été installé au stade (il reste que le branchement alimentation en eau à faire)

* Pour Noël, après vote (quatre abstentions : Jacques TEINIELLE / Corinne LONGFILS / Michel HEU / Didier PAROÏELLE) : les décorations lumineuses vont être installées au centre bourg, les sapins distribués à chaque commerçant.

* Monsieur TEINIELLE donne lecture du courrier de Madame Ida ZAMBONINI et ses enfants Damien et Flavie DOUCHET où ils demandent l'installation d'une plaque au stade municipal et ainsi le dénommé « stade municipal François DOUCHET » en mémoire de leur époux / papa et de ses 24 années de présidence de l'ASN mais aussi en tant joueur émérite. Le Conseil Municipal, donne à l'unanimité, son accord pour l'installation de cette plaque.

* Monsieur MÉNARD signale qu'il n'y a pas d'éclairage à la salle polyvalente lorsque les enfants sont récupérés au périscolaire le soir. Il va être installé, de ce fait, deux projecteurs (ou l'allumage des lampadaires côté périscolaire) et que la réparation de la sonnette en sonnette électrique est prévue.

Séance levée à 20h15

Jacques TEINIELLE
Maire

